

R-4353-2026

Demande de renseignements n° 1 de la Régie de l'énergie (la Régie) relative à la demande d'avis à la Régie de l'énergie sur les modalités réglementaires qui pourraient être mises en place afin de réduire les impacts tarifaires pour les consommateurs tout en maximisant le développement et l'utilisation du GSR produit au Québec

1. Référence (i) : Pièce [C-RNCREQ-0004](#), p. 3.

Préambule :

« C) La réduction de la dépendance aux importations :

Une plus grande transparence des données techniques pour réduire l'asymétrie d'information qui existe au bénéfice des distributeurs. Dans tous les cas, des mesures concrètes devraient être prises pour :

1) réduire la dépendance du Québec aux importations de GSR; et

2) diminuer, autant que possible, les exportations de GSR produit au Québec afin qu'il soit plutôt injecté dans le réseau québécois.

D) Incitatifs pour favoriser un approvisionnement compétitif :

Développer et soutenir des solutions de biogaz et de GNR hors réseau (ou en microréseaux) pour réduire le coût d'investissement. »

Demande :

1.1 Veuillez préciser l'objectif poursuivi par la réduction des exportations de GSR produit au Québec, ainsi que les mécanismes proposés pour favoriser son injection dans le réseau québécois.

En 2024, la production de GNR au Québec s'est chiffrée à 147,4 Mm³ et, de ce volume, 36,4 Mm³ étaient destinés au réseau gazier d'Énergir¹. Sachant qu'annuellement 290,8 Mm³/an de GSR sont importés par Énergir², alors que 95,7 Mm³/an (environ

¹ https://energir.com/files/energir_common/import/Fichiers/Corporatifs/GNR/gnr_etude_economique_2026.pdf

² R-4353-2026, [C-RNCREQ-0004](#), P.34

90% de la production québécoise de GSR)³ sont exportés par les producteurs locaux⁴, le RNCREQ estime que le système énergétique québécois aurait tout intérêt à ce que le GSR produit au Québec soit consommé par la clientèle québécoise, plutôt qu'exporté aux États-Unis.

L'objectif poursuivi n'est pas une réduction des exportations de GSR, mais une réduction de la dépendance aux importations. Ainsi, au-delà de la valorisation de la filière et de l'augmentation de la production au Québec, il importe aussi de renforcer la sécurité des approvisionnements et la résilience du système énergétique québécois.

Sans affirmer que toute la production exportée aux États-Unis transige via le réseau de transport de TQM, nous savons qu'une partie l'utilise pour ce faire⁵. Il semble incohérent que les producteurs québécois trouvent aux États-Unis des prix favorables pour leur produit, alors qu'Énergir va chercher le même produit ailleurs. De plus, avec le facteur de taux de conversion du dollar canadien en dollar américain, il semble surprenant que l'achat du GSR à l'étranger soit plus profitable que dans le territoire québécois.

Quant aux mécanismes à mettre en place pour ce faire, le RNCREQ suggère :

- Que les sources d'approvisionnement de gaz importé soient validées pour garantir qu'il s'agit de GSR et que les exigences de qualité pour le gaz importé soient similaires à ceux imposés aux producteurs québécois.
- Que la filière au Québec hors réseau soit davantage développée, prenant en compte le fait que seulement environ 15 Mm³/an de GNR produit au Québec reste hors réseau.

1.2 Veuillez préciser les mesures envisagées pour développer et soutenir les solutions de GSR hors réseau ou en microréseaux, ainsi que les acteurs qui devraient en assurer le soutien. Veuillez commenter quant à la nature réglementée, ou non, de telles activités, mesures et/ou solutions.

Essentiellement, le soutien aux solutions de GSR hors réseau ou en microréseau, tel que le conçoit le RNCREQ, pourrait se faire effectivement à plusieurs niveaux et à l'extérieur

³ Whitmore, J., Pineau, P.-O., 2024. Gaz naturel renouvelable au Québec : quelles options pour accélérer son déploiement au service de la transition énergétique et la décarbonation ?, Rapport de synthèse d'un atelier tenu le 22 mai 2024, préparé pour le gouvernement du Québec, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, p.3-4

⁴ Le bilan total de la quantité produite au Québec varie entre 132 et 147 Mm³ en 2024, selon ce que nous avons recensé.

⁵ [REC – Aperçu du marché : Deux décennies de croissance du gaz naturel renouvelable au Canada](#)

des activités réglementées par la Régie. Le tableau suivant élabore de façon pratique l'organisation des actions, sa description, sa justification et les responsables identifiés.

Action	Description	Justificatif	Responsable
Mécanismes de financement adaptés aux petits et moyens producteurs de GSR	Prêts bonifiés (taux plus favorables, échéance allongée), garanties de prêt et programmes de partage du risque	Réduire les obstacles financiers liés au développement des projets par les petits et moyens producteurs de GSR	Gouvernements provinciaux en collaboration avec les institutions financières
Développement des partenariats	Création de mécanismes de partenariats pour la résolution de problèmes et le développement technique de la filière à partir des centres de recherche universitaires et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Utilisation des réseaux universitaires pour diriger les problèmes communs et servir les besoins locaux.	Solutions des problèmes techniques particuliers des producteurs à un coût abordables à partir de services offerts par les centres de recherche ; favoriser le développement technique et les solutions locales. Protection de la propriété intellectuelle des innovations	Pour le programme : le gouvernement provincial et municipal. Associations régionales. Pour l'engagement : universités, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ⁶ , centres universitaires de transfert de technologie e de propriété intellectuelle (tel Axelys) ⁷ , municipalités et producteurs
Mettre en place un guichet unique	Point de service unique pour les questions d'ordre technique, légal ou réglementaire.	Simplifier les démarches réglementaires et technique des projets de GSR. En particulier, pour éviter que les petits producteurs ne soient démotivés par une barrière administrative	Gouvernement provincial et municipal
Mettre en place un cadre réglementaire différencié selon la capacité des projets et leur contribution environnementale.	Créer une segmentation réglementaire capable de définir les petits, moyens et grands projets de production de GSR et leurs contributions à la réduction des émissions.	Distinguer les agents qui pourraient obtenir de l'aide gouvernementale	La Régie de l'Énergie

⁶ <https://reseauccctt.ca/>

⁷ <https://www.axelys.ca/>

